



Export vers le Japon

Accord d'équivalence entre l'UE et le Japon

https://www.maff.go.jp/e/policies/standard/jas/specific/Organic_equivalency.html

Signé depuis le 30 mai 2010



L'importateur au Japon doit être **certifié JAS**

L'équivalence couvre uniquement les produits composés à plus de 95% d'ingrédients d'origine végétale, cultivés/transformés dans l'Union Européenne ET les produits alimentaires transformés (< 95% d'origine végétale) dont les ingrédients ont été importés dans l'UE conformément à la réglementation.

Etiquetage

Interdiction d'apposer le logo JAS (réservé aux détenteurs de la certification JAS).

Certificat de transaction : A faire valider par Certisys à chaque transaction vers le Japon (sur demande via [MyCertisys](#))

Votre contact chez Certisys : certification@certisys.eu